

Envoyé en préfecture le 30/04/2024


Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 035-200038990-20240429-DB2024_048EVS-AR

Bordereau de signature

DB2024 048 EVS MEDREAC Convention

| Signataire | Date | Annotation |
|---|------------|---|
| Virginie MONNIER, Agent_2103 | 29/04/2024 | Action : Visa |
| Philippe CHEVREL, Signature_President_2103 | 30/04/2024 | Action : Signature  Certificat au nom de <u>Philippe CHEVREL</u> (Président , COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 27 oct. 2023 à 14:11 au 27 oct. 2026 à 13:11. |
| Virginie MONNIER, Agent_2103 | 30/04/2024 | Action : Fin de circuit |

Dossier de type : PDF_2103 // Finances

DECISION
N 2024/048/ViM – -EVS MEDREAC - APPROBATION CONVENTION
ET D'OBJECTIFS

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le
ID : 035-200038990-20240429-DB2024_048EVS-AR



Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 17 AVRIL 2024**

Le dix-sept avril deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, le Bureau de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni sous la présidence de monsieur Philippe CHEVREL.

| | |
|--|--|
| Date d'envoi de la convocation : 10 avril 2024 | |
| PRESENTS | |
| CHEVREL Philippe PEILA-BINET Carine PASSILLY Karine BROUCK Sylvie | LE METAYER Gilles COLLET Serge LEVREL Denis DESPRES Joseph TEXIER Frédéric |
| EXCUSES | |
| HERVIOU Patrick PASSILLY Karine | |

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 AVRIL 2024

**DECISION
N° 2024/048/ViM**

| | |
|---|--------------------------------------|
| FINANCES | Rapporteur : Philippe CHEVREL |
| EVS MEDREAC APPROBATION CONVENTION D'OBJECTIFS | |

*Vu les statuts de la Communauté de Communes Saint Méen -Montauban,
Vu la délibération 2020/207/ViM du 8 décembre 2020 approuvant le cadre d'attribution des subventions,
Vu la délibération 2023/111B/YvP du 12 septembre 2023 approuvant les délégations d'attribution du conseil au Président et au Bureau, alinéa 2.2.
Vu la décision de Bureau 2024/032/ViM du 27 mars 2024*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence petite enfance, la Communauté de communes travaille avec l'association EVS Médréac à la mise en place de matinée d'espaces jeux dans leurs locaux. Les objectifs communs visent à favoriser les temps d'échanges autour de ces temps d'éveil, à développer les partenariats autour du public accueilli. Afin de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat dans lequel s'engage l'association et la Communauté de Communes, une convention d'objectifs annuelle est présentée aux membres du Bureau. Elle fixe le montant de la subvention prévisionnelle 2024 ainsi que les conditions de détermination du cout de l'action et les modalités de versement.

Le Bureau à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et d'objectifs 2024 ci-jointe,
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

**Signé le président,
Philippe CHEVREL**

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 30/04/2024
Qualité : PRÉSIDENT

